



Accompagnement des organisations pour la mise en œuvre d'un plan d'actions vélo

Contexte

«The Bike Project» est une initiative de Bruxelles Environnement. Il s'inscrit dans la volonté de la Région bruxelloise qui souhaite favoriser les alternatives à la voiture, dont le vélo. Ces dix dernières années, l'utilisation du vélo pour les déplacements à Bruxelles a triplé, c'est une tendance extrêmement positive qui doit être poursuivie. Bruxelles a un grand potentiel vélo!

Votre organisation a mis en place un Plan de déplacements d'entreprise (PDE) visant à changer les habitudes de déplacements des travailleurs et visiteurs, au profit de modes plus respectueux de l'environnement. Toutefois, vous éprouvez peut-être des difficultés à promouvoir le vélo dans votre entreprise ? A identifier le potentiel vélo ? A déterminer les mesures pour mettre vos travailleurs en selle ? A choisir une infrastructure conforme et adéquate ? A lever les freins et appréhensions de vos travailleurs pour se déplacer à vélo ? Introduisez votre candidature à « The Bike Project » !

Le projet

Les organisations sélectionnées pour « The Bike Project » seront soutenues individuellement pendant 8 mois par un expert de Pro Velo. Le coordinateur mobilité sera accompagné pour réaliser un plan d'actions afin d'encourager l'usage du vélo auprès des travailleurs.

L'accompagnement des organisations se déroulera en plusieurs étapes :

- diagnostic de la situation actuelle du vélo (état des lieux et identification du potentiel vélo de l'entreprise) ;
- définition des objectifs et rédaction d'un plan d'actions ;
- mise en œuvre du plan d'actions ;
- bilan de l'accompagnement et rédaction du prochain plan d'actions.

En plus d'un suivi sur-mesure pour mettre en œuvre le plan d'actions et atteindre les objectifs définis, **les organisations sélectionnées bénéficieront :**

- de la mise à disposition de vélos en test (classiques, à assistance électrique, pliants et cargo) pour une durée de 2 semaines ;
- de formations à la circulation en ville (3 heures de formation au départ de l'entreprise pour tous les employés empruntant un vélo) ;
- de tracés d'itinéraires sur carte ;
- d'informations sur le vélo et de conseils personnalisés ;
- de 3 workshops de sensibilisation et de mise en réseau ;
- de supports pour la communication interne et d'outils d'accompagnement (plate-forme d'information, newsletter) ;
- de visibilité externe (relais de l'information vers les médias, partenaires...) ;
- d'informations sur les projets et actions soutenus par la Région de Bruxelles-Capitale.

Engagements de la part des organisations

Les organisations sélectionnées signeront une charte dans laquelle elles s'engagent sur les points suivants :

- si l'entreprise possède plusieurs sites¹ à Bruxelles : définir le site pilote où sera mené le projet en priorité ;
- dégager du temps pour suivre le projet et s'y impliquer ;
- réaliser (avec l'aide de l'expert de Pro Velo) le diagnostic de la situation vélo au sein de l'organisation et, sur cette base, définir un plan d'actions vélo ;
- tout mettre en œuvre pour essayer d'atteindre les objectifs définis ;
- s'engager à mettre les infrastructures vélo aux normes PDE ;
- impliquer d'autres membres du personnel qui collaborent ponctuellement au projet en appui du responsable mobilité ;
- participer aux 3 workshops de sensibilisation et de mise en réseau (28 avril, fin juin, début décembre) ;
- utiliser les supports de communication et outils d'accompagnement mis à disposition dans le cadre de ce projet ;
- promouvoir en interne les actions de la Région dans la mesure du possible.

¹ Si votre entreprise comprend plusieurs bâtiments, dont les entrées principales sont distantes de moins de 500m (par le trajet à pied le plus direct), ces bâtiments font partie d'un même site.

Formulaire de candidature

Introduisez votre candidature **avant le 9 avril 2015** complétez le formulaire en ligne via [ce lien](#) ou renvoyez par email [ce formulaire pdf](#).

Contact

Pour toute question : pdebvp@environnement.irisnet.be